

Cette limitation est effective depuis le 7 octobre 2010.



**Ordre  
des agronomes  
du Québec**

## **Avis de limitation du droit d'exercice**

**Prenez avis que l'agronome Daniel Lajoie (n° 4864), ayant son domicile professionnel à Sainte-Hélène, fait l'objet d'une limitation de son droit d'exercice, conformément à la résolution adoptée par le comité exécutif le 10 septembre 2010.**

Le droit d'exercice de l'agronome Daniel Lajoie est limité en ce qu'il ne peut plus réaliser de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

Cette limitation, à laquelle l'agronome Daniel Lajoie a consenti, demeure effective jusqu'à ce que le comité exécutif réévalue la situation, sur demande écrite de l'agronome concerné et après avoir obtenu les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Cet avis est publié dans l'*Agro-Nouvelles* et sur le site Web de l'OAQ.

Montréal, le 28 septembre 2010

Richard Petit, agronome  
Directeur général et secrétaire